



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 057

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 10/07/2023

ID : 046-214600892-20230705-2023_057-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24.06.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mme DAVID, M. ROUCH,
Mmes CAMPOURCY, BOON, MM. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusés : M. ROTTIER, Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.
Absents : Mme DELAIR, M. LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 8

OBJET

**REDEVANCE
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et
notamment les articles L2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur
domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes
unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la
personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas des droits réels à l'occupant et sont
soumis au paiement d'une redevance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les
redevances de la façon suivante pour l'année 2023 :

ARTERES - EN EURO PAR KM

Domaine public routier Communal	Souterraines	Aériennes
	46.95	62.60

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 10/07/2023

Publié ou notifié

le 10/07/2023



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Gérard CALASSOU

